

La Journée internationale de la fraternité humaine, 4 février.



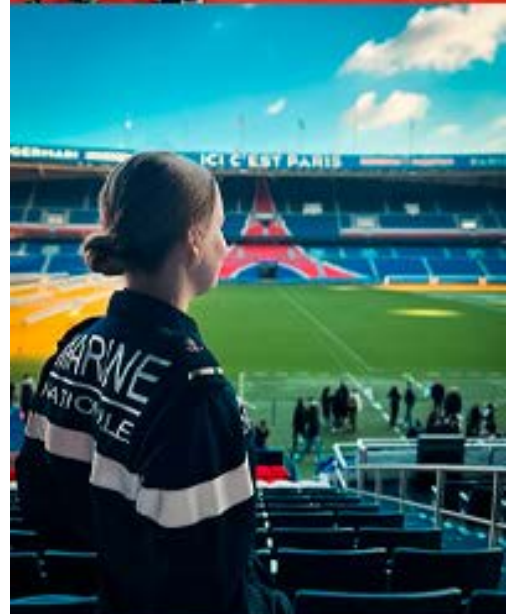
L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents, les enseignants et le personnel encadrant

SOMMAIRE

- 3** Editorial
- 4** En #bref et en #brèves
- 6** Personnalité inspirante : Vafije Krasniqi Goodman
- 7** **ORIENTATION** : Trois rencontres avec des jeunes
- 8** **Comment les jeunes des pays d'Europe de l'Ouest envisagent-ils leur avenir (IPSOS)**
- 9** **Orientation et insertion professionnelle** : Quels sont les métiers qui auront le plus besoin de jeunes qualifiés dans les années à venir ?
- 11** **La Marine Nationale en Régions** :
Île de France / Val de Loire et Outre Mer
- 16** **Le numérique peut-il soutenir l'inclusion scolaire ?**
Rien n'est moins sûr (dossier de veille de l'IFE)
- 18** **Numérique Éducatif & ED Tech**
Jumbo Mana IA parler avec des personnalités historiques
- 19** **Santé** : Asthme et qualité de l'air dans les classes, Santé publique France alerte les collectivités
- 20** **Décryptage** :
La Cour internationale de justice saisie de la situation en Palestine
- 24** **Nouvelle exécution aux États-Unis** :
Le débat sur la **peine de mort** relancé
- 27** **La chronique des faits internationaux**
- 30** **L'actu écolo**
- 32** **La biodiversité** : Qu'est-ce que c'est et comment la protéger ?
- 34** **La Journée internationale de la fraternité humaine, 4 février**
- 37** **« Situation critique » à l'UNSS** :
Un déficit qui explose et l'annulation de rencontres sportives

« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions E.P.I.C.U.R.E.
Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :
Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO
et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA et du CNOUS.
Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 10-25 ans scolarisés
Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER
Dépôt légal : à parution Février 2024 ISSN 2649-1516
Conception graphique : DwD - Contact : cedric@dwd.fr
Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.



Le président de la République a "commencé à rebâtir l'école". Emmanuel Macron revendique la continuité de son action dans ce domaine depuis 2017 et les annonces qu'il a faites mardi dernier sont pour l'essentiel des confirmations, sauf peut-être en ce qui concerne la formation des enseignants. Encore que là aussi, la voie semble tracée après le cafouillage de Jean-Michel Blanquer qui a déplacé à bac+5 le concours sans expliquer quelle était son intention. L'autre tête de l'exécutif tient également le discours de la continuité, "tout ce que nous avons entamé ira jusqu'au bout". Quant à la ministre, confrontée à des interrogations sur la scolarisation de ses enfants et sur son salaire lorsqu'elle était directrice générale de la fédération française de tennis, elle a peu parlé de sa vision de l'école, des enseignants qu'il faudrait "régénérer", un verbe un peu surprenant et des élèves qui trouveront le bien-être dans un cadre sécurisant parce que marqué par l'exigence et l'autorité, mais aussi par une individualisation des parcours.

Quelle traduction dans les faits ces principes trouveront-ils ? Leur financement oblige à des calculs compliqués, après avoir supprimé une heure de techno en 6ème pour qu'intervienne au collège des enseignants de l'école élémentaire, finalement le soutien et l'approfondissement sont à leur tour supprimés au profit de groupes de niveau. Au lycée professionnel, la co-intervention devrait faire également les frais de la prochaine réforme. Et le/la ministre de l'Education nationale ne trouve au CSE, le Conseil supérieur de l'éducation, qu'on appelle parfois le Parlement de l'Education, aucune voix pour soutenir son action.

Des chantiers d'importance l'attendent pourtant. Celui de la santé des élèves est urgent, comme le révèle le rapport que ToutEducat s'est procuré et a publié. Le Gouvernement a pu penser que les inspecteurs généraux qui l'ont rédigé ont outrepassé leur mission : ils devaient juste dire comment transférer la médecine scolaire aux Départements, ils ont dressé le constat, implacable, de la gravité de la situation... Il faudra pour rebâtir l'école soulever bien des "capots", pour reprendre l'expression du président à propos du remplacement des professeurs absents, et ne pas oublier tous ceux qui, comme la Cour des comptes, l'avaient fait avant lui et l'en avait averti.

Editorial. Le rapport d'information des députés Annie Genevard et Fabrice Le Vigoureux sur l'apprentissage de la lecture n'a pas été contesté sur le fond lorsqu'il a été présenté à la Commission des affaires culturelles et de l'éducation. Pour imposer la "méthode syllabique pure et dure"(sans apprentissage global d'aucun "mot-clé"), les auteurs se fondent sur "la science la plus récente". Et le prestige d'un Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France, qui l'incarne semble faire taire par avance toute cri-



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

tique. Parmi les cognitivistes les plus en vue, d'autres que lui peuvent pourtant prétendre jouer ce rôle, c'est le cas notamment d'Edouard Gentaz et de Grégoire Borst qui ont pris leurs distances avec le CSEN, le Conseil scientifique réuni par Jean-Michel Blanquer.

Faut-il rappeler que les travaux, mondialement reconnus, de S. Dehaene sur les diverses zones du cerveau ne disent rien des mécanismes qui favorisent leur spécialisation ? On peut par ailleurs penser qu'il est pour le moins hasardeux d'extrapoler de travaux états-uniens, qui sont d'ailleurs loin de faire l'unanimité outre-Atlantique, des conclusions valables dans le domaine francophone, alors que les systèmes de correspondance graphèmes-phonèmes sont très différents, il suffit pour s'en persuader de comparer "a dog" (à toutes les lettres correspondent les sons attendus) et "un chien" (à aucune des lettres ne correspond le son attendu). Il est d'autre part clair, à la vue des manuels "100 % décodables" qu'ils sont destinés à des élèves au développement "typique" et qui ont envie d'apprendre à lire, mais qu'ils ne permettent pas de contourner les difficultés d'enfants qui ne sont pas prêts à faire l'effort qu'ils demandent.

Il y a bien un consensus scientifique, dans les pays francophones, pour dire qu'il faut faire, à un moment ou à un autre, du $B + A = ba$ (ou du $ba = B+A$, le débat entre "phonique synthétique" et "phonique analytique" n'est pas tranché), mais il n'y a pas de consensus sur la méthode défendue par les deux députés, "synthétique 100 % décodable". Il faut alors s'interroger, si ce n'est pas "la science" qui dicte sa loi, est-ce la politique ?

Nouveaux titres professionnels

Professionnel. La création des mentions complémentaires "solier" et "serrurier" ([ici](#), [ici](#))

Agricole. La création des options bûcheron ([ici](#)), "ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" ([ici](#)), ouvrier spécialisé en paysage" ([ici](#)), ouvrier viticole ([ici](#))

Professionnel. La création du titre professionnel de responsable d'établissement marchand ([ici](#))

Alan, lycéen discret, reçoit la médaille de Bazeilles pour avoir déjoué un attentat à Dublin



Alan, le lycéen ardennais qui avait mis fin à une attaque terroriste à Dublin en Irlande, le 23 novembre 2023, a reçu la médaille de la Ville de Bazeilles, lors de la cérémonie des vœux de la commune. Présent à Dublin depuis le mois d'octobre à l'occasion d'un stage dans un restaurant, Il a mis hors d'état de nuire l'assaillant devant une école et a été légèrement blessé à la main et au visage.

<https://www.dailymotion.com/video/x8px4sp>

Fin de jeter les capsules en alu des machine Expresso

Les lycéens de Raoul-Mortier, du CAP ont mis au point un appareil, le RM Caps & Co, pour réutiliser les capsules de machine à café et ne plus les jeter.

En photo: Les élèves de Cédric Raveleau (auteur de la photo) et le RM Caps & Co, encore sous forme de prototype, ont déjà reçu un prix.

Fin de jeter les capsules en alu des machines à expresso. Les 15 élèves en CAP Commerce du lycée Raoul-Mortier de Montmorillon ont imaginé un appareil pour les rendre réutilisables, au sein de leur mini-entreprise baptisée RM Caps & Co (RM pour Raoul Mortier).

Le principe est simple : les capsules usagées sont récupérées, vidées du marc de café, nettoyées (elles passent au lave-vaisselle), puis à nouveau emplies de café moulu de sa marque ou de son torréfacteur préféré, et refermées par un opercule.



Fin de jeter les capsules en alu des machine Expresso

L'année scolaire précédente, les élèves de Cédric Raveleau ont développé Askip, un jeu pour sensibiliser au harcèlement. Le jeu poursuit sa route, faisant partie des cinq projets qui sont qualifiés en finale nationale des mini-entreprises en mai 2024.

Cette finale permet d'accéder au championnat d'Europe qui se tiendra en Italie en juillet 2024. Le jeu Askip est aussi en phase de production industrielle et devrait être en vente en début d'année.

La tenue unique prévue par le Gouvernement pour l'expérimentation de l'uniforme ?

Même uniforme pour les filles et les garçons, c'est le projet du Gouvernement.

L'exécutif prévoit, pour les collectivités qui n'ont pas encore prévu le leur (voir pour Auvergne - Rhône - Alpes [ici](#)), un trousseau comprenant "un polo blanc ou gris, un pull bleu marine et un pantalon gris anthracite.

"L'uniforme retenu est simple, sobre et 'sportswear', loin des tenues strictes que l'on trouve dans certains établissements sous contrat ou du traditionnel blazer anglais et autres uniformes asiatiques" poursuit le quotidien qui reprend aussi une information de France Info : "sur la centaine d'établissements envisagés (pour l'expérimentation), une soixantaine est déjà identifiée, parmi lesquels 39 écoles, 11 collèges et 10 lycées. Pour des collectivités qui, comme Nice, Perpignan, Metz ou la région Auvergne-Rhône-Alpes, se sont rapidement déclarées intéressées par le projet de l'exécutif, dans les tuyaux depuis un an, l'expérimentation pourrait commencer dès le printemps."



Les collectivités intéressées "seront invitées à se rapprocher des trois entreprises qui ont travaillé sur l'élaboration de cette tenue 'made in France' (...). D'un montant de 200 euros, ce trousseau sera financé pour moitié par les collectivités et l'État."

Instauration d'une classe préparatoire à la classe de seconde

Nous nous sommes procurer les projets de décrets et d'arrêté "relatifs à l'instauration d'une classe préparatoire à la classe de seconde générale et technologique ou professionnelle". Celle-ci est destinée aux élèves admis en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle mais n'ayant pas obtenu le DNB.

L'élève poursuit donc sa scolarité "dans le lycée dans lequel il a été initialement admis, sauf à devoir suivre son année de classe préparatoire dans un établissement proche, en cas de nécessité de regrouper des effectifs". Il peut demander à être inscrit dans un lycée agricole. En fin d'année de classe préparatoire, l'élève peut demander un changement de voie d'orientation.

Le projet de texte prévoit que les enseignants réalisent un bilan des acquis des élèves et leur "proposent des modalités d'accompagnement afin de (leur) permettre d'atteindre les objectifs du cycle", cette année constituant en elle-même un cycle.

L'année scolaire 2024-2025 sera celle d'une phase pilote, la classe préparatoire sera "mise en place dans un ou plusieurs lycées par département, identifiés par le recteur d'académie" (par région pour les établissements agricoles) et "seuls les élèves volontaires suivent cette classe préparatoire". Le dispositif sera généralisé à la rentrée 2025.

"Cette classe ne dure qu'une année scolaire, non renouvelable", "le volume horaire des enseignements ne peut excéder 972 heures annuelles et 27 heures hebdomadaires" et les enseignements "visent à consolider les savoirs fondamentaux en mathématiques et en français avec trois heures hebdomadaires pour chacun, ainsi qu'à préparer à la classe de seconde avec l'histoire-géographie-EMC, les sciences et technologies, les langues vivantes, l'enseignement artistique et l'EPS. Le renforcement méthodologique et la découverte des métiers et des formations constituent plus du tiers du volume horaire global (...). Une attestation de fin de cycle préparatoire à la classe de seconde est remise à chaque élève en fin d'année scolaire."

LE PORTRAIT DU MOIS



Vasfije Krasniqi Goodman

"Il y a 20 ans, à l'âge de 16 ans, j'étais à cet endroit précis où j'ai été violée par un policier serbe, mais aujourd'hui je suis revenue plus forte que jamais avec les médias pour partager mon message pour les survivants afin qu'ils se battent pour la justice et pour mettre fin à la #stigmatisation."

"Vasfije Krasniqi est nommé envoyé spécial du président pour les victimes de violences sexuelles pendant la guerre"

Vasfije Krasniqi Goodman est une ancienne députée du Kosovo, une militante des droits de l'homme et une survivante de crimes de guerre à caractère sexuel. À l'âge de 16 ans, Mme Goodman a été enlevée et emmenée dans un petit village où elle a été victime de violences sexuelles. À la suite de cette épreuve, elle est devenue la première survivante de crimes de guerre à caractère sexuel au Kosovo à parler aux autorités et à partager son histoire avec le monde.

Elle n'avait que 17 ans lorsqu'elle a témoigné devant les Nations unies, et elle fait partie des quelque 20 000 survivantes de viols commis pendant la guerre pour l'indépendance du Kosovo. Elle a également témoigné devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des États-Unis, lors d'une audition intitulée "Kosovo's Wartime Victims : La quête de justice", que les États-Unis devraient faire pression pour que les victimes de crimes de guerre obtiennent justice.

La présidente Vjosa Osmani a nommé Vasfije Krasniqi envoyé spécial du président pour les victimes des violences sexuelles pendant la guerre.

"Elle a exprimé la douleur de milliers de femmes violées pendant la guerre au Kosovo. Dans son nouveau rôle, elle poursuivra la recherche de justice et amplifiera la voix des survivants du monde entier", a écrit Osmani sur la plateforme X. Krasniqi, une survivante des violences sexuelles au cours de la dernière guerre, a décrit cette tâche comme une grande responsabilité, affirmant qu'elle essaiera d'être la voix de ceux qui n'ont pas exprimé leur douleur et leur traumatisme au fil des années.

"Cette tâche avec tant d'honneur et de responsabilité pour moi sera une autre étape pour représenter la voix des milliers de victimes du Kosovo et d'autres, victimes de la violence comme arme de guerre dans les différents conflits. Alors que les violences sexuelles en temps de guerre se heurtent à une culture de déni et d'impunité, les survivants continuent de vivre une guerre qui a également fait de leur corps un champ de bataille. Celui qui leur a ôté la vie sans les tuer. En tant que représentant du Kosovo, je ressens de la gratitude et une double responsabilité pour ce rôle, de plaider et d'action, sur cette question, afin de sensibiliser à la prévention et à l'action pour la justice. J'essaierai d'être la voix de ceux qui, au fil des années, sont morts dans l'obscurité de leur douleur et de leur traumatisme", a-t-elle écrit sur Facebook."

Lire l'article de Koha [ici](#)



“Touche ! Tu comprends pourquoi c'est cher ? Est-ce que c'est fait à la machine ?” explique cette enseignante à une élève en passant devant le stand des métiers du cuir lors d'un salon dédié à l'orientation .

Plusieurs lycées professionnels présentent en effet le travail de la matière, les couleurs, et proposent des démonstrations pour expliquer les métiers exercés autour du cuir. Interrogée par ToutEducat, Aurélie Metharam, du conseil national du cuir, évoque une “filière qui attire, portée par le luxe mais aussi l'automobile”, grâce à une matière noble, réparable et présente dans le quotidien. Et qui a besoin de main d'oeuvre. Ici les formations proposées vont du CAP à Bac+5, avec 65 écoles répertoriées sur le territoire. Sur ce grand stand, “on met des jeunes pour parler aux jeunes”, explique-t-elle, afin de valoriser le savoir-faire de façon très concrète.



“Savez-vous ce que sont les métiers liés au développement durable ?”

Demande cette animatrice d'un atelier organisé par l'ONISEP. “C'est des métiers qui durent, parce que c'est durable”, répond une jeune fille de troisième.

Peu importe les connaissances de ces très jeunes élèves, pour la CPE qui accompagne cette classe, être au salon de l'orientation permet aux jeunes “de se projeter au delà de la troisième, ça leur donne des envies, certains, ça les motive. Surtout avec le Covid, on voit qu'ils ont moins d'armes. Souvent ils connaissent uniquement ce que font les membres de leur famille, le salon les ouvre à ce qu'ils ne connaissent pas”.

“Faut-il faire une spé maths pour intégrer un DUT ?”

Quel est le niveau que vous attendez pour entrer en BTS ?” Les questions de la salle sont lues par l'animatrice de la conférence sur les “filières courtes” et envoyées via une application dédiée. “Le plus important, répond Marie Debens, directrice de l'IMSI (école de l'immobilier, ndlr), c'est la motivation. C'est ce qui va déclencher le ‘oui’ de l'école”. Un BTS ça vous permet d'être opérationnel à la sortie, si vous souhaitez travailler directement.” Pour Anne-Marie Anteblian, directrice de l'ESME tech', une école d'ingénieurs, “les formations courtes ça vous permet d'avoir un palier, une étape avant de savoir ce que vous voulez faire”.

LES JEUNES DES PAYS D'EUROPE DE L'OUEST

COMMENT LES JEUNES DES PAYS D'EUROPE DE L'OUEST ENVISAGENT-ILS LEUR AVENIR (IPSOS)

Les jeunes, âgés de 16 à 20 ans, des pays d'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, France, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni) se disent à 75 % confiants quand on les interroge sur leur capacité à trouver un emploi après leurs études, mais c'est en France que cette confiance est la plus faible, 68 %.

Ces données sont issues d'une [étude Ipsos](#) pour la Fondation Clariane (un groupe européen d'établissements de santé et de soin).

En ce qui concerne les raisons de leur choix d'un métier, vient en tête l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, immédiatement suivi de l'intérêt du métier, le fait de s'y épanouir, et "l'ambiance, les relations au travail".

Le secteur professionnel qui les intéresse le plus est le luxe. Vient ensuite l'éducation (sauf en France où elle est en 4ème position) suivie des métiers de la santé et du soin (en 2ème position en France).

Viennent après "l'humanitaire et l'aide sociale", "les télécommunications - Internet", l'environnement, "les arts - la culture", "le conseil, le droit, le juridique", "la banque - l'assurance", "l'automobile - l'aéronautique", "la police - l'armée", "le bâtiment - l'architecture", "la fonction publique", l'industrie, l'énergie, l'artisanat.

Se situent en queue de peloton la grande distribution, l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Les jeunes Français sont moins intéressés que leurs homologues européens par les métiers de l'industrie et de l'énergie ainsi que par la grande distribution.

L'enquête portait surtout sur les métiers de la santé et du soin et ce sont les professions "en lien avec la santé mentale (psychologue, psychothérapeute, etc.)" qui viennent en tête lorsque l'échantillon est réduit aux jeunes se déclarant intéressés par le secteur de la santé.



Les jeunes Européens optimistes

75%

d'entre eux expriment une confiance relativement forte dans leur capacité à trouver un emploi après leurs études.

87% Pays-Bas

84% Allemagne

74% Italie

73% Belgique

72% Espagne

71% Royaume-Uni

68% France



Principales attentes des jeunes Européens pour choisir leur métier

Avoir un bon équilibre entre ta vie privée et ta vie professionnelle 60%

L'intérêt du métier, le fait que tu puisses t'épanouir 56%

L'ambiance, les relations au travail 50%

Le fait que ton métier soit en phase avec tes valeurs 48%

La rémunération 47%

Viennent ensuite les professions paramédicales, la médecine, puis les professions en lien avec le bien-être.

Infirmier(e) et Aide-soignant(e) sont les métiers les moins prisés du fait de la charge de travail, et pour tous ces métiers, "le fait de devoir faire face à la maladie, à la souffrance et à la mort" est ce qui inquiète le plus (mais beaucoup moins les jeunes Français que les Espagnols).

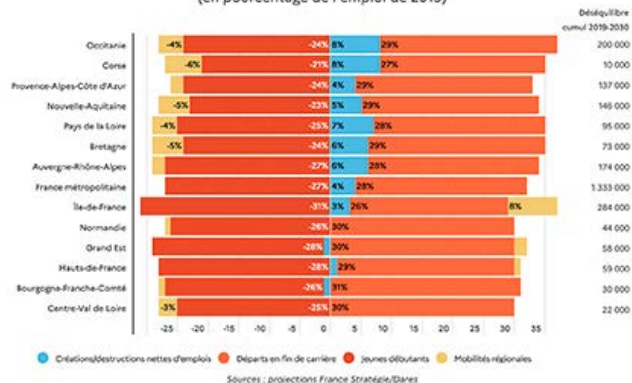
Viennent à l'inverse en tête des raisons qui donnent envie d'exercer l'un de ces métiers le sentiment qu'ils ont un sens et servent aux autres, qu'ils donnent un sentiment de fierté (davantage en France qu'en moyenne des autres pays) et qu'on y travaille en équipe (moins en France que dans les autres pays).

ORIENTATION SCOLAIRE / MÉTIERS EN 2030 EN RÉGIONS

LES MÉTIERS QUI AURONT LE PLUS BESOIN DE JEUNES QUALIFIÉS DANS LES ANNÉES À VENIR ?

Les difficultés de recrutement devraient s'accroître d'ici 2030 dans quasiment toutes les régions pour un certain nombre de métiers. Cette aggravation des tensions serait néanmoins plus marquée dans les territoires du Sud et de l'Ouest dont le marché du travail est déjà très tendu, estiment **France Stratégie et la Dares dans une étude sur "les métiers en 2030"**.

Déséquilibres potentiels par région à l'horizon de 2030
dans le scénario de référence entre 2019 et 2030
(en pourcentage de l'emploi de 2019)



Les deux organismes analysent les évolutions prévisibles du marché du travail selon les métiers et les Régions, et donc les besoins en formation, notamment des plus jeunes. "Ce panorama régional des Métiers en 2030 doit permettre de mieux accompagner les décideurs locaux et nationaux, dans leurs politiques d'emploi, d'orientation ou d'enseignement." Ils ajoutent que les difficultés d'attractivité des métiers et des formations qui y conduisent "appellent aussi des actions de la part des employeurs ».



Les départs en fin de carrière des baby-boomers seront en partie comblés par les nouveaux entrants sur le marché du travail, mais ceux-ci seront vraisemblablement moins nombreux que les seniors le quittant.

Au niveau national, 5 % des besoins de recrutement ne seraient pas spontanément pourvus par les jeunes débutant sur le marché du travail à l'horizon de 2030.

"Cela se traduira dans la décennie à venir par un déséquilibre particulièrement marqué dans les métiers où la part des seniors est élevée (conducteurs de véhicules) ou pour ceux qui sont très dynamiques en termes d'emploi (cadres commerciaux et technico-commerciaux).

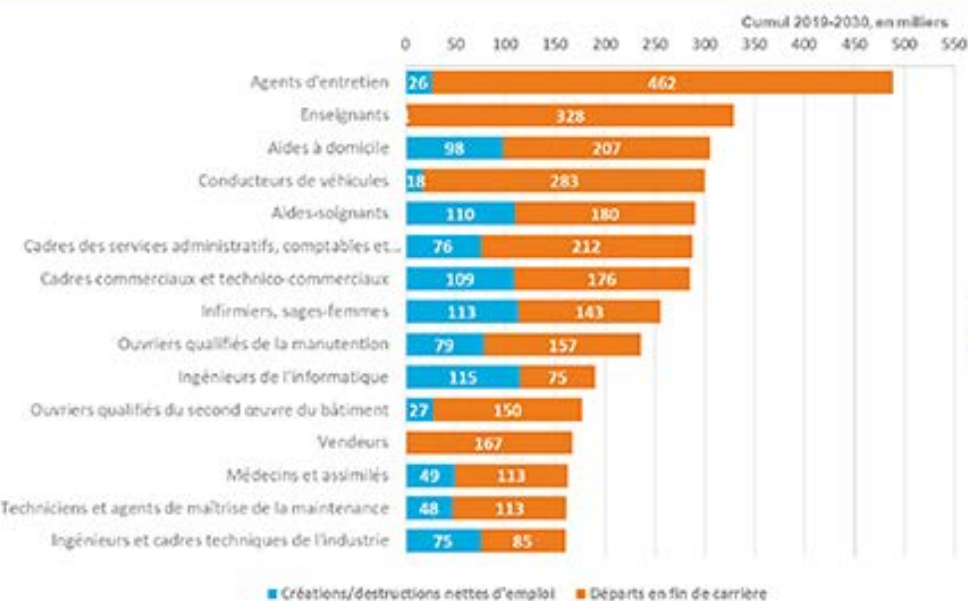
Les régions côtières sont ainsi particulièrement attractives et les professionnels qui s'y installent pourvoiront une partie des postes.

Les mobilités géographiques contribueront, à l'inverse, à renforcer les difficultés de recrutement pour les régions marquées par des départs nets, à commencer par l'Île de-France.



À l’instar des agents d’entretien et des employés de maison, les aides à domicile figurent parmi les métiers pour lesquels le déficit potentiel de main-d’oeuvre serait élevé dans l’ensemble des régions : d’ici 2030, les postes non pourvus représenteraient entre un quart et la moitié des emplois actuels de ce métier. Chez les ingénieurs et cadres techniques de l’industrie et les ingénieurs en informatique, l’écart anticipé entre besoins de recrutement et ressources en main-d’oeuvre ne serait pas de même ampleur d’une région à l’autre. Dans le cas des ingénieurs en informatique, le déséquilibre serait particulièrement marqué le long de la façade atlantique et au Sud-Ouest (Occitanie).

D’ICI 2030, 800 000 POSTES À POURVOIR PAR AN DU FAIT DES DÉPARTS EN FIN DE CARRIÈRE ET DU DYNAMISME DE L’EMPLOI



MÉTIERS AVEC LE PLUS DE POSTES À POURVOIR

METIERS 2030

D’autres métiers présentent une forte hétérogénéité liée à des spécificités régionales.

C’est notamment le cas des maraîchers, jardiniers, viticulteurs dont les déséquilibres seraient élevés (entre 12 % et 17 % de l’emploi) dans les deux premières régions agricoles de France, la Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne, mais également dans les régions viticoles de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Est (Champagne). En Corse, en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, l’emploi des techniciens de maintenance serait particulièrement dynamique (...). Les postes non pourvus par les jeunes débutants et les arrivées nettes dans la région représenteraient entre 9 % et 23 % de l’emploi. Dans les autres régions, les écarts entre besoins et viviers de recrutement seraient plus faibles, voire négatifs en Hauts-de-France, en Provence-Alpes-Côte d’Azur, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France.

L’étude "Les métiers en 2030 (France Stratégie et Dares) " [ici](#)



LA MARINE NATIONALE EN RÉGION

FOCUS ILE-DE-FRANCE - CENTRE VAL DE LOIRE - OUTRE-MER

FOCUS ÎLE-DE-FRANCE

En ce début d'année 2024, la Marine Nationale s'est mobilisée sur plusieurs événements.

Tout d'abord, du 11 au 14 janvier, la Marine s'est mobilisée pour la 25e édition du Salon International de la Plongée au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Plongeur de bord, plongeur hélico, plongeur démineur... Tous les marins présents sur le stand de la Marine Nationale furent heureux de faire découvrir leurs métiers et de partager leur parcours avec d'autres passionnés.



Les 12 et 13 janvier, la Marine Nationale était également présente au Salon Postbac AEF à la Grande Halle de La Villette :

Une belle occasion pour de nombreux jeunes de découvrir notre institution et ses différentes opportunités professionnelles.

La semaine suivante, la Marine participait au Salon Your Future qui avait lieu au Parc des Princes.

Un forum de l'emploi dans un cadre unique qui a permis à nos marins de présenter nos quelques 80 métiers et 14 domaines de formations à de jeunes lycéens.

Du 21 au 24 janvier, la Marine Nationale présentait ses métiers dans la restauration au salon Européen - salon référent pour les professionnels de la boulangerie-pâtisserie - à Porte de Versailles.

Plusieurs marins de la spécialité y ont partagé leurs expériences dans les cuisines des navires de la Marine :

Affecté à bord des bâtiments de la Marine ou dans une unité terre, le cuisinier participe à l'élaboration des menus, la préparation des repas, au contrôle et le maintien de l'hygiène alimentaire, à la comptabilité et à l'approvisionnement des denrées alimentaires



Un métier pouvant être exercé : sur un bâtiment de surface (frégate, porte-hélicoptères amphibie, porte-avions, etc.), à bord d'un sous-marin (sous-marin nucléaire d'attaque ou lanceur d'engins), dans les centres de restauration collective à terre.

Nos marins furent également présents aux deux salons Studyrama à l'Espace Champerret : samedi 20 janvier au salon des métiers défense et cybersécurité, 27 janvier au salon des formations ressources humaines

Ce mois de forum s'est ainsi clos sur le salon du 27 ainsi que sur le Salon du travail et de la mobilité professionnelle à la Villette.

Le mercredi 24 janvier, une classe de Terminale Pro LOG du Lycée professionnel Jean Moulin a eu l'opportunité de visiter le Centre du Commandant Millé à Houilles.

Ce fut l'occasion pour ces jeunes lycéens d'assister à une démonstration dynamique d'intervention du peloton de la Gendarmerie maritime de Paris, de découvrir et essayer le matériel d'intervention de nos marins-pompiers, ainsi qu'échanger avec des marins.



Signature, le mardi 30 janvier, d'une convention entre la Marine Nationale et le Lycée des Métiers Auguste ESCOFFIER – ERAGNY.

Ce partenariat s'adresse aux lycéens et lycéennes préparant un baccalauréat professionnel dans l'une de ces deux spécialités : cuisine ou commercialisation et services en restauration. Il est ouvert à tous ceux qui sont désireux de découvrir les opportunités d'engagement au sein de la Marine.

Au programme : échanges réguliers avec les marins et découverte de la Marine (préparation militaire, visite d'unités, période de formation en milieu professionnel, etc.).

NOS PROCHAINS EVENEMENTS

... EN ILE DE FRANCE

- ⇒ SALON DU LYCÉEN ET DE L'ÉTUDIANT EN ÎLE DE France, vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 février – Porte de Versailles
- ⇒ CARREFOUR DES FORMATIONS ET CARRIÈRES, samedi 3 février – Lycée A. Boulloche, Livry-Gargan
- ⇒ FORUM DE L'EMPLOI, vendredi 9 février – Drancy
- ⇒ VILLAGE DE LA CHIMIE, vendredi 1er et samedi 2 mars – Montreuil Paris Expo
- ⇒ FORUM CYBER PARIS, samedi 2 mars – Université Paris-Saclay
- ⇒ FORUM JOB IRL, samedi 2 mars

... EN CENTRE-VAL DE LOIRE

- ⇒ SIGNATURE PARTENARIAT LYCÉE HÔTELIER DE BLOIS, jeudi 1er février
- ⇒ FORUM DE L'ORIENTATION ET DES MÉTIERS, les vendredi 16 et samedi 17 février, à Tours

FOCUS OUTRE-MER

En outre-mer, l'année 2024 commença sous le signe de l'engagement avec le départ de 5 jeunes Martiniquais vers le Pôle Ecole Méditerranée de Saint Mandrier pour rejoindre cette école de la Marine Nationale dans l'Hexagone.



C'est au Bureau de Recrutement de la Marine situé sur la base navale du Fort Saint Louis que ces futurs engagés, âgés entre 18 et 23 ans, ont signés avec fierté et émotion leur premier contrat engagement à l'image de Nathan & Channy qui ont signé un contrat de 4 ans pour devenir par la suite spécialistes en systèmes d'information réseaux et télécommunications.

Andy & Jules qui ont signé un contrat de 4 ans pour apprendre à la fois le métier de mécanicien, électromécanicien et mécanicien d'armes.

La préparation militaire Marine (PMM) en Nouvelle-Calédonie, la PMM Huon de Kermadec, a débuté le 2 janvier au sein de la base navale de Nouméa.



Pendant cinq semaines consécutives, au milieu des grandes vacances, les sept instructeurs réservistes dédiés à cette PMM sensibiliseront une cinquantaine de jeunes gens à la citoyenneté, aux enjeux des Armées et leur feront découvrir la vie militaire et la Marine nationale : organisation, missions, moyens et traditions.



Les vertus de l'ordre, de la discipline et de la rigueur seront également au cœur de cette préparation. L'engagement de ces jeunes calédoniens est remarquable car il renforce le lien Armée-Nation-Jeunesse et participe à la cohésion nationale.

Ce stage se clôturera par un défilé le 1er février en présence des familles et des autorités militaires et civiles de la Nouvelle-Calédonie.



LA MARINE NATIONALE RECRUTE

DÉTECTEUR ANTI SOUS-MARINS H/F



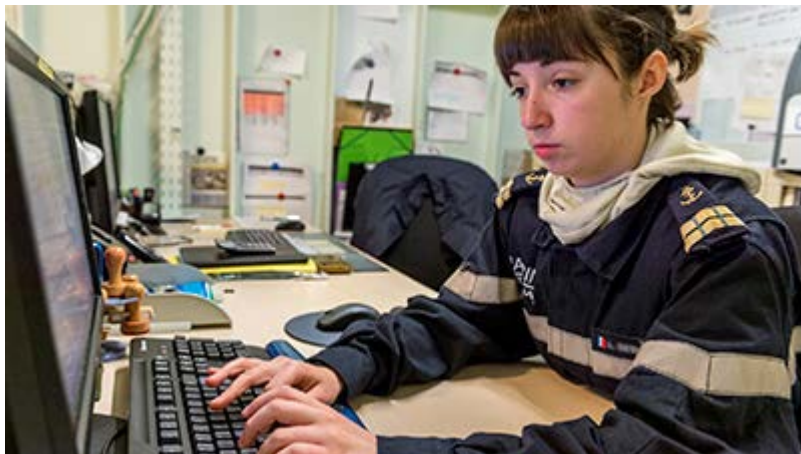
Le détecteur observe, analyse et évalue les menaces environnantes.

Grâce aux moyens de détection électromagnétique (radars, systèmes d'interrogation IFF, balise aéronautique), de visualisation de l'information tactique (systèmes de combat) et aux systèmes de guerre électronique (scanners, brouilleurs, lance-leurres anti-missiles), il est au coeur de la conduite des opérations pour fournir des informations vitales au commandement sur la situation tactique autour du bâtiment de combat.

En tant que détecteur anti-sous-marin, vous assurez la mise en oeuvre et la maintenance des installations de détection sous-marine. Intégré aux équipes de combat au sein du Central Opérations (CO), vous êtes "l'oreille" du bâtiment pour identifier toutes les menaces sous-marines. Vous pouvez aussi vous spécialiser et devenir conseiller du commandement en matière de discrétion acoustique ou expert dans l'analyse et classification des sons détectés : c'est le rôle de "l'oreille d'or". La spécialisation "guerre des mines" permet de devenir expert dans la détection des dangers statiques immergés : mines, obstacles naturels.

Vous suivrez dans un premier temps une formation initiale militaire et maritime de 4 mois et demi à l'École de maistrance à Brest (Finistère) ou Saint-Mandrier (Var). Après une formation générale, vous poursuivez votre parcours spécialisé « détecteur » ou « détecteur anti sous-marins » au Pôle Écoles Méditerranée (PEM) de Saint-Mandrier (Var).

TECHNICIEN COMPTABILITÉ ET LOGISTIQUE H/F



Le technicien en comptabilité et logistique est responsable des opérations financières et comptables au sein de son unité.

Chargé de la prévision, du suivi et de l'exécution du budget, il est aussi au coeur du processus de gestion des matériels, des stocks et des besoins logistiques. A ce titre, il peut être amené à participer aux processus d'achats publics.

A bord de bâtiment (hors sous-marin) ou à terre, il peut travailler au sein de services tels que la trésorerie, le bureau matériel, les plates-formes d'achat ou encore les magasins de la Défense.

TECHNICIEN AÉRONAUTIQUE H/F



Le technicien aéronautique spécialiste « avionique » assure la maintenance du matériel électronique qui équipe les avions et les hélicoptères (instruments de bord, radionavigation, radars et systèmes de combat) ou les bases aéronavales (équipements complexes, simulateurs de vol et tactiques, radars au sol).

Le technicien aéronautique spécialiste « cellule, moteur » assure l'entretien des équipements de propulsion (moteurs), des circuits hydrauliques ou électriques, des composants mécaniques et de la cellule des avions et des hélicoptères de la marine.

Ils analysent et identifient les pannes selon la méthodologie adaptée et mettent en oeuvre les solutions correctives. Le technicien aéronautique - avionique / cellule, moteur - peut être affecté à terre au sein d'un atelier d'une base aéronavale, être embarqué à bord d'un porte-avions ou d'un bâtiment porteur d'hélicoptères, ou encore déployé en opérations extérieures. Après quelques années d'expérience, il peut rejoindre un état-major comme conseiller ou expert de son domaine.

STATUT

Poste sous statut militaire

CONDITIONS NECESSAIRES POUR POSTULER A NOS OFFRES :

- Etre de nationalité française ;
- Avoir entre 17 et 30 ans ;
- Niveau d'étude : baccalauréat valide ;
- Etre physiquement et médicalement apte ;
- Savoir nager et avoir accompli sa Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

DES AVANTAGES :

- Une rémunération dès le début de contrat avec 45 jours de congés par an et de nombreuses primes possible ;
- Nourri, logé gratuitement et mise à disposition de billets de trains préférentiels ;
- Des stages de perfectionnement accessibles et des possibilités d'évolution de carrière ;
- Des métiers riches en rencontres, voyages et responsabilités.

LE PARCOURS DE RECRUTEMENT :



Rencontre avec un conseiller



Ouverture du dossier de candidature



Entretien de motivation



Tests d'aptitude



Acceptation du dossier



Formations militaire et métier

Analyse du dossier de veille de l'IFE

La loi d'orientation de 2013, puis celle de juillet 2019, "énoncent la jonction entre éducation inclusive et éducation numérique", mais "de quoi parle-t-on ?" C'est à cette question que s'efforce de répondre le dernier dossier de veille de l'IFE (Institut français de l'Education), lequel met en lumière combien les outils numériques peuvent "augmenter la tension entre la nécessité du collectif pour mettre en oeuvre l'inclusion et l'individualisation permise par certains usages technologiques ».



Prisca Fenoglio

est médiatrice scientifique au sein de l'équipe Veille et Analyses.

L'autrice, Prisca Fenoglio met l'accent sur la vigilance à avoir quant à l'utilisation du numérique pour l'éducation inclusive : "Celle-ci ne doit pas avoir pour effet d'accroître les inégalités, ni d'augmenter le risque de perte de sens, voire de décrochage, chez les personnes enseignantes, mais bien de soutenir les processus d'enseignement apprentissage de toutes et tous."

C'est que, en Europe, "l'inclusion est plutôt perçue comme une forme d'instruction adaptée aux publics dits à BEP (besoins éducatifs particuliers, ndlr) et en situation de handicap, alors qu'aux États-Unis et au Canada, elle est vue comme une manière de transformer l'école". En France toutefois, la notion d'inclusion s'étend progressivement, en 2012 aux EANA (élèves allophones nouvellement arrivés), en 2013 aux élèves "intellectuellement précoces, ayant des difficultés scolaires, (aux) enfants du voyage, et (aux) élèves allophones, outre les enfants reconnus en situation de handicap et/ou malades".

Mais articuler éducation pour toutes et tous et prendre soin des besoins individuels "crée de fortes difficultés" et cela "mène à un malaise composé de désarroi et de culpabilité, face à une injonction à individualiser et à innover pour répondre à tous les types de besoins, sans en avoir les moyens (...). Obliger l'enseignant à l'ambition', à la 'créativité' ou à l' 'adaptation' face à une multitude de cas particuliers, voire face à des situations très critiques, c'est en fait le condamner tôt ou tard à l'isolement et à l'échec."

Le numérique peut alors constituer un levier, mais la recherche "met en garde contre l'illusion de faire résoudre des besoins individuels complexes (...) par des outils". Elle met aussi en garde contre des "mythes solutionnistes" : "Le numérique favoriserait leur motivation, notamment grâce à son caractère ludique, il aiderait à leur autonomie et il permettrait des apprentissages plus personnalisés."

Certes l'IA (intelligence artificielle) peut permettre d'identifier des élèves en difficulté et "leur donner des conseils personnalisés", "traduire la langue des signes", "bénéficier aux apprenant-es qui souffrent de troubles liés à la parole, de limitations motrices, tout comme à celles et ceux qui parlent peu ou ne sont pas verbaux, ou encore qui souffrent de laryngite". Mais "face à ces promesses", il convient de faire preuve de vigilance : "Il est possible que ces techniques d'apprentissage statistique fassent disparaître les différences (...) ne reflétant ainsi pas les besoins de (chacun des élèves), mais juste ceux des apprenant-es typiques." Dès lors les personnes "atypiques" apparaissent comme autant d'anomalies puisque l'IA "ne prend pas en compte des facteurs contextuels liés aux apprenant-es issues de minorités, de la pédagogie, de la limitation des ensembles de données et des différences culturelles".

L'autrice du dossier de veille souligne par ailleurs que, dans le cadre des pratiques inclusives, les enseignant.e.s "doivent collaborer hors de la classe (direction et collègues), hors de l'école (personnels des services de santé ou des services sociaux, équipes de suivi de la scolarisation, maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) et familles), mais aussi dans la classe (AESH et élèves)." En ce qui concerne les AESH, ces personnes "ne sont ni formées à l'inclusion, ni au numérique (...) et l'articulation entre leur présence et celle des personnes enseignantes est parfois vue comme un 'pis-aller' face au problème posé, une façon de se délester d'une charge de travail lourde -si ce n'est, dans certains cas, comme une gêne occasionnée par la présence d'un autre adulte."

Prisca Fenoglio souligne alors l'intérêt d'une démarche, la CUA, la conception universelle des apprentissages, au sein de laquelle la technologie a un rôle prépondérant pour "mettre en place un contexte favorable à l'apprentissage pour tous-tes en tenant compte du fait qu'en matière de cognition, la divergence est la norme (...), par des principes de flexibilité et de diversification pédagogiques, sans toutefois abaisser le niveau d'exigences quant aux objectifs d'apprentissage". Il semble en effet "indispensable d'appréhender de quelle manière tisser un lien voire une continuité entre une réponse numérique individuelle et exclusive et un fonctionnement de classe et une flexibilité pédagogique par définition collective et universelle".

Le dossier "L'éducation inclusive et numérique : quelles convergences ?", Prisca Fenoglio, dossier de veille de l'IFÉ, 146, janvier. ENS de Lyon. [ici \(PDF\)](#)

Le numérique et ses mythes

Les recherches (Amadiou et Tricot, 2020) montrent qu'une grande partie des personnes enseignantes prêtent au numérique des effets qui ne sont pas toujours prouvés sur les apprentissages. Le mythe selon lequel les élèves apprendraient différemment par le biais des technologies est tenace :

Le numérique favoriserait leur motivation, notamment grâce à son caractère ludique, il aiderait à leur autonomie et il permettrait des apprentissages plus personnalisés (Amadiou & Tricot, 2014). Pourtant, ces chercheurs indiquent que les outils technologiques peuvent impacter défavorablement les apprentissages, et que le rôle du scénario et de ses tâches est central pour la motivation et les apprentissages. (Fenoglio *et al.*, 2022, §8)

Ferone (2019) signale que ces conceptions sont marquées par des doxas¹¹, les enseignant-es tentant de trouver un compromis entre les normes de leur métier et les normes sociétales et institutionnelles favorables au numérique. Dans ce « processus de construction de normes intermédiaires, les doxas tiennent souvent lieu de pensée avec un fort risque d'accroître les inégalités scolaires » (p. 74). Il s'agit de déconstruire ces *a priori*, pour construire des pratiques numériques répondant aux objectifs pédagogiques.

Les lois fondatrices de l'école inclusive en France

- La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet [1989](#) préconise de favoriser l'intégration scolaire des élèves en situation de handicap, en lien avec les centres médicosociaux.
- La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février [2005](#) affirme le droit pour chaque enfant à une scolarisation en milieu ordinaire. Elle crée les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), qui permettent, dans chaque département, un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes en situation de handicap.
- La loi du 8 juillet [2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République signe le passage du paradigme de l'intégration à celui l'éducation inclusive.
- Les deux dernières lois relatives à l'École (2013 et [2019](#)) introduisent la notion de besoins éducatifs particuliers (BEP) et donnent des moyens supplémentaires pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Grâce à [#artificialintelligence](#), [Jumbo Mana](#) nous permet d'avoir des conversations avec des personnages historiques. Cette startup installée dans la Région Grand Est n'offre la possibilité d'interagir avec des personnes du passé mais aussi du présent.

La question clé ici est la suivante : « Comment créer une collection de femmes inspirantes pour contribuer au pouvoir d'attraction des parcours numériques pour les jeunes filles ?

[Cliquez sur le visuel pour lancer la vidéo \(en anglais\)](#)



[EdTech : une startup française récompensée au BETT \(Evidence B\)](#)

EvidenceB, une startup française a reçu le prix "Entreprise de l'année" dans la catégorie des "moins de 3 M€" aux "BETT Awards" de Londres. Créée par **Catherine et Thierry de Vulpillières** et **Didier Plasse**, elle propose un "**outil d'apprentissage adaptatif fondé sur l'IA et les sciences cognitives pour lutter contre le décrochage scolaire**". L'élève se voit proposer des exercices adaptés à son niveau en mathématiques ou en français.

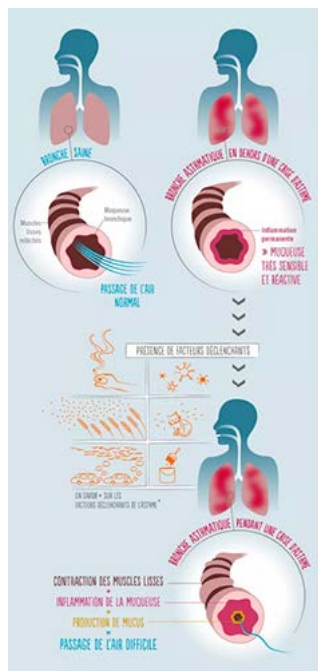
La startup avait été remarquée par le ministre Gabriel Attal lors du salon européen de l'Education (Educatech) pour son outil MIA Seconde et avait déjà été récompensée à New-York, San Diego (Californie), Pékin et Singapour. Elle est la première entreprise française à être primée à Londres, du moins dans cette catégorie.

Le Bett est considéré comme le plus grand salon pour les technologies dédiées aux apprentissages. Au total, 24 prix ont été remis à l'occasion de cette édition 2024 (du 22 au 24 janvier).

La liste des prix et des finalistes [ici](#), le site d'EvidenceB [ici](#), voir aussi ToutEduc [ici](#)

Près de **30 000 cas d'asthme** chez les jeunes scolarisés

"**seraient évitables** chaque année en France via une réduction des expositions au formaldéhyde", et 12 000 cas "de sifflements en éradiquant **"les moisissures visibles dans les salles de classe"**", estime Santé publique France qui "présente les premiers résultats de ses travaux sur les "impacts sur la santé (EQIS) de la pollution de l'air dans les salles de classes des écoles élémentaires."



Des travaux complémentaires sont en cours afin de "fournir aux collectivités des estimations plus fines (...).

Ces nouvelles évaluations s'intéresseront également à **l'impact du trafic routier dans et à proximité des établissements scolaire**".

Mais déjà, "l'intégration de critères sanitaires et environnementaux dans le choix des matériaux, meubles ou fournitures scolaires utilisés dans les salles de classe peuvent limiter l'exposition au formaldéhyde ou à d'autres composés organiques volatils.

L'entretien des systèmes de ventilation et l'aménagement des salles de classe peuvent aussi jouer un rôle".

A noter que Santé publique France publie également une synthèse de la littérature sur **le lien entre concentration de CO2 et qualité des apprentissages** ([ici](#)), non sans souligner que d'autres facteurs, comme la température, interviennent aussi.



La gestion "des conditions d'ambiance intérieure doivent donc être considérées dans leur globalité, en cohérence avec l'environnement proche, afin de proposer des **solutions adaptées pour garantir** des établissements scolaires **favorables à la santé et à l'apprentissage**.

Cela semble d'autant plus important dans le contexte actuel de changement climatique dans la mesure où l'impact des températures semble être supérieur à celui observé pour la concentration en CO2."

DÉCRYPTAGE:

LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

SAISIE DE LA SITUATION EN PALESTINE



Dans un premier verdict dans l'affaire opposant l'Afrique du Sud à Israël pour « génocide » présumé à Gaza, la Cour internationale de Justice (CIJ) a ordonné le 26 janvier qu'Israël prenne immédiatement des mesures pour garantir que son armée ne viole pas la Convention sur le génocide.

Qu'est-ce que la Cour internationale de Justice et pourquoi est-elle importante ?

La Cour internationale de Justice (CIJ) est placée sous le feu des projecteurs internationaux ce mois-ci, suite à la décision de l'Afrique du Sud de se tourner vers le tribunal mondial après avoir accusé Israël de violer ses obligations au titre de la Convention sur le génocide. Voici un aperçu de la CIJ et de ce qu'elle fait.

A quoi sert la CIJ et comment fonctionne-t-elle ?

La CIJ, située au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas, a été créée en 1945 pour régler les différends entre les pays. La Cour fournit également des avis consultatifs sur des questions juridiques qui lui ont été soumises par d'autres organes autorisés des Nations Unies.

Connue sous le nom de « Cour mondiale », la CIJ est l'un des six « organes principaux » des Nations Unies, au même titre que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social (ECOSOC), le Conseil de tutelle, et le Secrétariat, et le seul qui ne soit pas situé à New York.

Contrairement à la Cour de justice de l'Union européenne, la CIJ n'est pas une cour suprême vers laquelle les tribunaux nationaux peuvent s'adresser : elle ne peut connaître d'un litige que lorsqu'elle est sollicitée par un ou plusieurs États.

La Cour est composée de 15 juges, tous élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Des élections ont lieu tous les trois ans pour un tiers des sièges et les juges sortants peuvent être réélus. Les membres de la Cour ne représentent pas leur gouvernement mais sont des magistrats indépendants, et la Cour ne compte qu'un seul juge par nationalité.

Les affaires s'ouvrent avec le dépôt et l'échange par les parties de mémoires contenant un exposé détaillé des points de fait et de droit sur lesquels chaque partie s'appuie, et une phase orale composée d'audiences publiques au cours desquelles agents et conseils s'adressent à la Cour.

Les pays concernés désignent un agent pour plaider leur cause, quelqu'un qui a les mêmes droits et obligations qu'un avocat devant un tribunal national. Parfois, un responsable politique de premier plan peut défendre son pays, comme dans le cas de l'affaire Gambie c. Myanmar en 2020 (voir ci-dessous).

Après cette étape, les juges délibèrent à huis clos, puis la Cour rend son verdict. Le temps que cela prend peut aller de quelques semaines à plusieurs années.

Pourquoi la CIJ est-elle importante ?

La CIJ est la seule cour internationale qui règle les différends entre les 193 États membres de l'ONU. Cela signifie qu'elle apporte une contribution importante à la paix et à la sécurité mondiales, en offrant aux pays un moyen de résoudre les problèmes sans recourir au conflit.

Quels types d'affaires sont portées devant la Cour ?

La Cour peut statuer sur deux types d'affaires : les « affaires contentieuses » sont des différends juridiques entre États ; et les « procédures consultatives » sont des demandes d'avis consultatifs sur des questions juridiques qui lui sont soumises par les organes des Nations Unies et certaines agences spécialisées.

L'affaire intentée par l'Afrique du Sud contre Israël le 29 décembre de l'année dernière est la première fois qu'une affaire contentieuse est portée contre Israël devant la CIJ (un avis consultatif de 2004 a conclu que la construction du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est et du régime qui lui est associé, est contraire au droit international).

L'Afrique du Sud affirme que « les actes et omissions d'Israël... sont de nature génocidaire, car ils sont commis avec l'intention spécifique requise... de détruire les Palestiniens de Gaza en tant que partie du groupe national, racial et ethnique palestinien plus large ».

L'Afrique du Sud cherche à fonder la compétence de la Cour sur la Convention des Nations Unies sur le génocide de 1948, dont les deux pays sont signataires. Israël rejette ces allégations.

Un autre cas relativement récent qui a attiré l'attention internationale concernait une décision rendue contre le Myanmar en janvier 2020, ordonnant au pays de protéger sa population minoritaire Rohingya et la destruction de preuves liées aux allégations de génocide. Cette affaire, portée par la Gambie, était remarquable par l'apparition d'Aung San Suu Kyi, alors dirigeante de facto du Myanmar, à La Haye pour défendre son pays.

Quant aux « procédures consultatives », le 20 janvier 2023, l'Assemblée générale a demandé un avis consultatif à la Cour sur « les pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ».

En mars 2023, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution demandant à la Cour de rendre un avis consultatif sur les obligations des États en matière de changement climatique. La plupart des intervenants lors du débat qui a suivi ont salué cette décision comme une étape importante dans leur lutte de plusieurs décennies pour la justice climatique. Les deux procédures consultatives sont en cours.



Qui peut porter une affaire devant la Cour ?

Tout État membre peut intenter une action contre n'importe quel autre État membre, qu'il soit directement en conflit ou non, lorsque l'intérêt commun de la communauté internationale est en jeu.

Dans l'affaire Gambie contre Myanmar par exemple, la Gambie n'était pas directement concernée par les allégations de génocide portées contre le Myanmar, mais cela ne l'empêchait pas d'engager une action au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Quelles sont les conséquences d'une décision de justice ?

Les arrêts de la CIJ sont définitifs et il n'y a aucune possibilité d'appel. Il appartient aux États concernés d'appliquer les décisions de la Cour dans leurs juridictions nationales et, dans la plupart des cas, ils honorent leurs obligations en vertu du droit international et s'y conforment.

Si un pays ne remplit pas les obligations qui lui incombent en vertu d'un jugement, le seul recours restant est de se tourner vers le Conseil de sécurité qui peut voter une résolution, conformément à la Charte des Nations Unies. Cela s'est produit dans une affaire intentée par le Nicaragua contre les États-Unis en 1984, exigeant des réparations pour le soutien américain aux rebelles Contra.

La CIJ a statué en faveur du Nicaragua, mais les États-Unis ont refusé d'accepter cette conclusion. Le Nicaragua a ensuite porté l'affaire devant le Conseil de sécurité, où les États-Unis ont opposé leur veto à une résolution pertinente.

En quoi la CIJ est-elle différente de la Cour Pénale Internationale ?

Il existe une confusion fréquente entre la Cour pénale internationale (CPI) et la Cour internationale de Justice (CIJ). La façon la plus simple d'expliquer la différence est que les affaires portées par la CIJ impliquent des pays et que la CPI est une cour pénale qui intente des poursuites contre des individus pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité.

De plus, bien que la CIJ soit un organe des Nations Unies, la CPI est juridiquement indépendante de l'ONU (bien qu'elle soit approuvée par l'Assemblée générale).

Même si les 193 États membres de l'ONU ne sont pas tous parties à la CPI, celle-ci peut lancer des enquêtes et ouvrir des dossiers liés à des crimes présumés commis sur le territoire ou par un ressortissant d'un État partie à la CPI ou d'un État ayant accepté sa compétence. Des affaires ont été entendues et des décisions ont été rendues concernant toute une série de violations, depuis l'utilisation du viol comme arme de guerre jusqu'à la conscription d'enfants comme combattants.

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 est le premier traité relatif aux droits de l'homme adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été adoptée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, après l'Holocauste, au cours duquel l'Allemagne nazie a systématiquement tué plus de six millions de Juifs.

Connue sous le nom de Convention sur le génocide, elle indique l'engagement de la communauté internationale à ce que les atrocités d'un génocide ne se répètent jamais. Cependant, d'autres cas se sont produits, notamment au Rwanda en 1994 et à Srebrenica en 1995.

Composé de 19 articles, l'instrument fournit la première définition juridique internationale du terme « génocide ». Il stipule également que les 153 États qui ont ratifié la Convention ou y ont adhéré ont le devoir de prévenir et de punir le crime de génocide. (41 États membres des Nations Unies n'ont pas encore ratifié la Convention ou n'y ont pas encore adhéré. Parmi eux, 18 sont originaires d'Afrique, 17 d'Asie et 6 d'Amérique).

Que signifie le terme « génocide » ?

Selon l'article II de la Convention, le génocide désigne l'un des actes suivants commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux :

- (a) Tuer des membres du groupe
- (b) Causer un préjudice physique ou mental grave aux membres du groupe
- (c) Soumettre intentionnellement le groupe à des conditions de vie destinées à provoquer sa destruction physique, en tout ou en partie
- (d) Imposer des mesures visant à empêcher la naissance d'enfants au sein du groupe
- (e) Transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre groupe

Quel est le rôle de la Cour internationale de justice ?

La CIJ traite les litiges entre États. Dans l'affaire opposant l'Afrique du Sud à Israël, les allégations portent sur la violation de la Convention sur le génocide.

La Cour peut être saisie de toute affaire relative à la responsabilité d'un État pour génocide ou pour l'un des autres actes énumérés à l'article III de la Convention. Pour en savoir plus, consultez notre brochure d'information sur la CIJ [ici](#).

La CIJ ordonne à Israël de prendre des mesures pour empêcher les actes de génocide à Gaza

Dans un premier verdict dans l'affaire opposant l'Afrique du Sud à Israël pour « génocide » présumé à Gaza, la Cour internationale de Justice (CIJ) a ordonné le 26 janvier qu'Israël prenne immédiatement des mesures pour garantir que son armée ne viole pas la Convention sur le génocide.

La Cour, basée à La Haye, a également demandé à Israël de laisser davantage d'aide entrer dans l'enclave palestinienne. Toutefois, elle n'a pas ordonné à Israël de cesser ses opérations militaires.

La Présidente de la CIJ, la juge Joan Donoghue, a précisé que le tribunal ordonnait certaines mesures conservatoires car « la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza risque sérieusement de se détériorer davantage avant que le tribunal ne rende son jugement final ».

En plus des mesures provisoires prononcées vendredi, la plus haute juridiction de l'ONU a également demandé à Israël de soumettre un rapport dans un délai d'un mois « sur toutes les mesures prises pour donner effet à cette ordonnance ».

Plainte déposée le 29 décembre

La décision de la CIJ a été prise dans le cadre de la plainte déposée le 29 décembre 2023 par l'Afrique du Sud accusant Israël de « génocide » à Gaza. La plainte sur le fond sera examinée plus tard par la Cour.

Israël a répondu par des bombardements massifs et des opérations militaires dans la bande de Gaza après l'attaque sanglante du Hamas le 7 octobre 2023 dans le sud d'Israël qui a fait 1.200 morts et 250 personnes prises en otages. Cette campagne militaire israélienne a fait plus de 25.000 morts en trois mois à Gaza.

Les décisions de la CIJ sont contraignantes sur le plan légal mais le tribunal n'a pas les moyens de les faire respecter. Seule une résolution du Conseil de sécurité pourrait obliger dans les faits un Etat à les appliquer.

La plainte sud-africaine a été jugée « sans fondement » par Israël et son allié, les Etats-Unis. Elle a également été critiquée par le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Cette plainte est soutenue par une soixantaine d'Etats, dont les 57 pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Parmi eux, le Pakistan, la Malaisie, la Turquie, la Jordanie et les Maldives ont déclaré leur soutien officiellement. S'ajoutent à cette liste la Namibie, la Colombie, la Bolivie et le Brésil.

Arguments présentés le 11 janvier

Le 11 janvier dernier, l'Afrique du Sud a présenté ses arguments en faveur de la fin des hostilités à Gaza, en cherchant à démontrer qu'un génocide est en cours, selon la définition de la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide : « un acte commis dans l'intention de détruire, en tout ou partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ».

Dans sa présentation, l'avocat sud-africain Tembeka Ngcukaitobi a dénoncé la « rhétorique génocidaire » d'Israël, dont les officiels appellent les Palestiniens des « animaux humains ». Il a montré des vidéos de soldats israéliens dansant et chantant « nous connaissons notre devise : il n'y a pas de civil qui ne soit pas impliqué », ainsi que la vidéo de bombardements sur 30 immeubles commenté par un soldat de Tsahal comme « magnifiques ».

La plaidoirie de l'Afrique du Sud a également rappelé le contexte de destruction des infrastructures civiles, de déplacement forcé de populations, d'arrestation de dizaines d'hommes dénudés et transportés dans un lieu inconnu, et d'accès limité à l'aide humanitaire d'urgence, poussant les populations à la famine.

Elle s'est appuyée sur nombre de déclarations de hauts responsables des Nations Unies, alarmés par la situation humanitaire à Gaza. Adila Hassim a notamment cité le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, qualifiant Gaza de « cimetière pour enfants ».

La défense présentée par Israël

Dans sa défense, Israël a reproché à l'Afrique du Sud de présenter une « version profondément déformée » des faits, de soutenir le Hamas et de vouloir « faire une arme » de la Convention sur le génocide.

Israël a insisté sur son droit à se défendre en tant qu'Etat après les attaques du 7 octobre perpétrées par le Hamas, afin « d'éradiquer la menace existentielle posée » et pour libérer quelque 136 otages encore retenus.

La souffrance endurée par les civils israéliens a été soulignée, lors des attaques du 7 octobre, présentées comme un acte génocidaire par la partie israélienne. Un message sonore d'un combattant du Hamas se vantant auprès de son père « d'en avoir tué 10 de ses mains » a été diffusé.

Les juristes israéliens ont rejeté les vidéos montrées par l'Afrique du Sud comme relevant « d'incidents isolés », et mentionné d'autres déclarations des hauts responsables israéliens en faveur de la protection des civils. La demande sud-africaine est « une tentative de dénier à Israël sa capacité à remplir ses obligations de défendre ses citoyens, ses otages et plus de 110.000 Israéliens déplacés qui ne peuvent pas rentrer chez eux en sécurité », a poursuivi Tal Becker. « La guerre urbaine entraînera toujours des morts, des souffrances et des dégâts tragiques, mais à Gaza, ces résultats indésirables sont exacerbés parce qu'ils sont les résultats souhaités par le Hamas », a déclaré Galit Ragan, le conseiller juridique du ministère israélien de la Justice. « Sous couvert d'une allégation de génocide contre Israël, cette cour est sollicitée pour un appel à la fin des opérations contre les attaques qui continuent d'une organisation qui poursuit un véritable agenda génocidaire », a conclu Tal Becker.

Nouvelle exécution aux Etats-Unis : Le débat sur la peine de mort relancé



L'Etat américain de l'Alabama a exécuté fin janvier Kenneth Eugene Smith, condamné à la peine capitale pour meurtre, par inhalation d'azote, une première mondiale, qui pourrait s'apparenter à de la torture, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

« Je regrette profondément cette exécution en Alabama, alors que l'on craint sérieusement que cette méthode nouvelle et non testée d'asphyxie par l'azote gazeux ne s'apparente à de la torture ou à un traitement cruel, inhumain ou dégradant », a indiqué dans un communiqué le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk.

« Un anachronisme qui n'a pas sa place au 21e siècle »

« Malgré notre appel, l'exécution a eu lieu », a déploré ce vendredi lors d'un point presse à Genève la porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani.

Elle a précisé que le Haut-Commissariat avait suivi les rapports indiquant qu'il semblerait que l'exécution ait pris jusqu'à 25 minutes et que Kenneth Eugene Smith « se tortait et souffrait manifestement ».

« Ce que nous avons dit, c'est qu'au lieu de chercher de nouvelles méthodes non testées pour exécuter les gens, nous devrions simplement mettre fin à la peine de mort. C'est un anachronisme qui n'a pas sa place au 21e siècle », a déclaré Mme Shamdasani.

Violation des traités des droits humains signés par les Etats-Unis

Les autorités de l'Alabama ont publié un communiqué disant que cette méthode d'exécution avait fonctionné et qu'elle était donc satisfaisante, a déploré la porte-parole du HCDH. « Ce n'est pas le cas. Cela pourrait s'apparenter à de la torture, à un traitement inhumain et dégradant, en violation des traités des droits de l'homme que les États-Unis ont signés ».

« Ce qui nous préoccupe et ce qui explique que nous soyons si virulents à ce sujet, c'est que nous craignons que cette méthode d'exécution ne soit désormais acceptée. Nous avons déjà vu d'autres États américains – le Mississippi et l'Oklahoma - approuver son utilisation. Nous les exhortons à ne pas utiliser l'azote gazeux pour exécuter des personnes et à œuvrer en faveur d'un moratoire », a insisté Mme Shamdasani. Elle a expliqué que le Haut-Commissariat et le Haut-Commissaire utilisaient tous les outils dont ils disposent pour tenter d'influencer la situation et d'empêcher les autres Etats d'utiliser les mêmes méthodes.

La peine de mort est incompatible avec le droit à la vie

L'application de la peine de mort est très difficile à concilier avec la dignité humaine, le droit fondamental à la vie et le droit de vivre à l'abri de la torture et de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, a déclaré Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

« Le recours à la peine de mort est abominable, quelle que soit la personne concernée », a-t-il affirmé dans un discours adressé au Conseil des droits de l'homme. « Lorsqu'il est utilisé contre des personnes qui n'ont même pas commis le crime dont elles sont accusées, il est insupportable. »

Aucune institution humaine n'étant parfaite, M. Türk rappelle qu'il est possible que l'on tire des conclusions erronées désastreuses qui peuvent entraîner la mort de personnes innocentes.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) s'oppose depuis longtemps à la peine de mort et collabore avec les États et les institutions pour l'abolir ou, tout du moins, pour décréter des moratoires sur son application. Grâce à divers travaux de recherche et rapports, ainsi qu'au travail de nombreux experts, le HCDH contribue à briser certains mythes qui entourent l'application de la peine de mort. À titre d'exemple, le Haut-Commissariat n'a trouvé aucune preuve que le recours à la peine capitale a un effet dissuasif sur la criminalité.

« Les faits montrent clairement que la peine de mort n'a que peu ou pas d'effet sur la dissuasion ou la réduction de la criminalité », a indiqué M. Türk. « Plusieurs études ont en réalité révélé que les nations qui ont aboli la peine de mort ont vu leur taux d'homicide inchangé et, dans certains cas, diminuer. »

Il existe également des preuves que la peine de mort a été appliquée de manière discriminatoire contre des personnes déjà marginalisées en raison de leur origine ethnique, de leur religion, de leur origine linguistique, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, entre autres caractéristiques.

Lors d'une déclaration l'année dernière, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires Morris Tidball-Binz et la Rapporteuse spéciale sur la torture et autres peines ou traitements cruels, in-



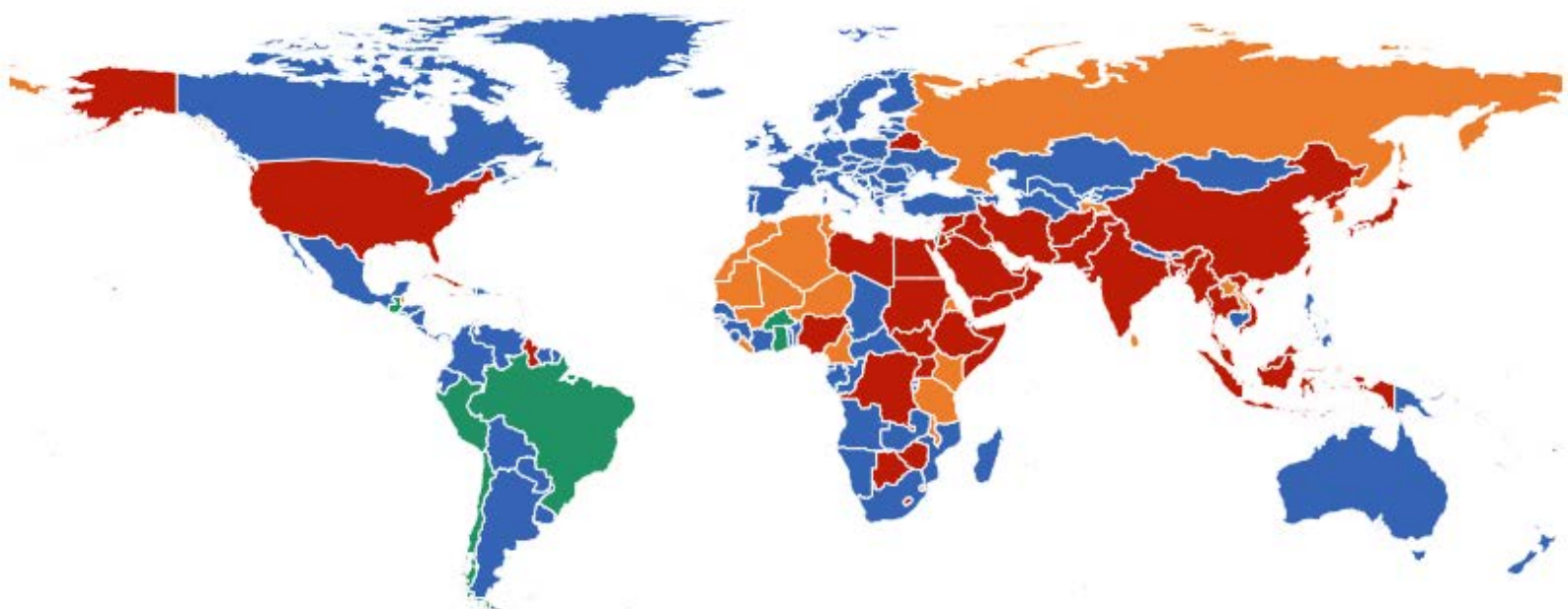
humains ou dégradants Alice Jill Edwards ont fait observer que les graves souffrances et douleurs infligées à une personne condamnée à mort, entre le moment de sa condamnation jusqu'à son exécution, sont de plus en plus jugées « incompatibles avec l'obligation de s'abstenir de tout acte de torture et mauvais traitement ».

« Plutôt que d'inventer de nouvelles façons d'appliquer la peine capitale, nous demandons instamment à tous les États de mettre en place un moratoire sur son utilisation, avant de progresser vers son abolition universelle », a déclaré la porte-parole du HCDH Ravina Shamdasani.

Au moins 54 personnes auraient été exécutées en Iran depuis le début de l'année. Volker Türk a exhorté le pays à décréter un moratoire immédiat sur l'application de la peine de mort, en vue d'abolir cette pratique.

Des progrès ont été accomplis à l'échelle mondiale concernant l'abolition de la peine de mort. En 1946, la peine de mort n'avait été abolie que dans huit pays. En 2023, plus de 70 ans plus tard, ce nombre est passé à 170. Le Ghana et la Guinée équatoriale font partie des derniers pays à l'avoir fait, en partie grâce au processus d'Examen périodique universel des Nations Unies.

« Les engagements que nous avons reçus illustrent la volonté de faire mieux en matière de droits humains », a déclaré le Haut-Commissaire. « Le HCDH s'engage à être un partenaire de confiance en matière de droits, dans la poursuite de cette vision. »



Source : peinedemort.org
6 février 2024



La justice a un rôle à jouer pour résoudre les problèmes du Soudan, estime le Procureur de la Cour pénale internationale

Le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Karim Khan, a souligné lundi 29 janvier, devant le Conseil de sécurité, les difficultés immenses auxquelles font face les populations de la région soudanaise du Darfour et a observé que la justice a un rôle à jouer pour résoudre les problèmes du Soudan.

Après avoir donné des exemples d'exactions et persécutions de ces populations, il a indiqué que ces exemples sont constitutifs de violations du Statut de Rome de la CPI. Il a aussi fait part des attentes des populations du Darfour qui veulent des réponses et font appel à un « impératif de responsabilité » de la communauté internationale. « Les récits que j'ai entendus dans ces camps ne sont pas des cas isolés, ils sont corroborés par la diaspora et les membres d'une communauté déracinée depuis des années », a-t-il déclaré.

Le Procureur a expliqué que les atrocités présumées qui ont eu lieu à Geneina, dans l'ouest du Darfour, « représentent un élément central de l'enquête » menée par son bureau.

Répercussions sur la situation humanitaire

Le Procureur a aussi souligné les terribles répercussions du conflit sur la situation humanitaire. Plus de 5 millions de personnes sont déplacées au Soudan même, tandis qu'1,5 million de personnes ont fui vers les pays voisins, dont 555.000 Darfouriens vers le Tchad selon des chiffres de décembre dernier.

Il est dans l'intérêt du Conseil d'adopter une démarche différente eu égard au « vieux problème » du Darfour, qui pourrait s'étendre à d'autres régions et pays voisins, a-t-il recommandé, expliquant que les « décrets judiciaires ne peuvent pas régler à eux seuls le problème ». Il a appelé à des « solutions innovantes » pour faire face à cette catastrophe et éviter la « contagion de la violence ». Donnant l'exemple du procès d'Ali Abd-Al-Rahman devant la Cour, il a souligné l'échec de nombreux pays dans l'exécution de plusieurs mandats d'arrêt de la CPI, une situation qui encourage l'impunité et « condamne les générations futures ».

Lire l'article complet [ici](#).

Un visiteur extraterrestre vit désormais au Siège de l'ONU à New York : un précieux morceau de Lune. Le rocher rejoint une foule d'autres objets fascinants exposés, d'une mitrailleuse transformée en guitare à une statue de bronze à moitié recroquevillée qui a survécu à une bombe nucléaire au Japon.

Exposé à la vue de tous les visiteurs, le minuscule bloc de roche lunaire de couleur anthracite a passé trois décennies dans un entrepôt et a fait sa réapparition à l'issue d'un processus de sécurité rigoureux.

Pour Anne Soiberg-Friedkin, qui travaille à la gestion des installations au Siège des Nations Unies, posséder un morceau de Lune reflète les immenses exploits de l'humanité.

« Il est si important qu'il devrait être exposé », a-t-elle déclaré à ONU info. « C'est l'un des plus récents cadeaux exposés, même s'il nous a été donné il y a de très nombreuses lunes ».

Un symbole du potentiel de l'humanité

La première mission lunaire réussie, menée par l'agence spatiale américaine, la NASA, a rapporté environ une tonne de roches lunaires, qui ont été partagées dans le monde entier avec des nations et des institutions scientifiques. Les experts ont daté les échantillons d'il y a environ quatre milliards d'années, ce qui donne un aperçu inestimable de la science planétaire.

L'incursion des Nations Unies dans le domaine de l'espace a commencé dans les années 1950. En 1992, elle a créé le Bureau des affaires spatiales (UNOOSA), chargé de veiller à l'utilisation pacifique de l'espace pour le bénéfice de tous.

En pleine Guerre froide, l'ONU a accueilli les astronautes américains fraîchement rentrés de leur sortie sur la Lune lors d'une cérémonie en août 1969.

« Je suis certain que le vol d'Apollo 11 nous a fait prendre conscience de ce que nous, membres de la race humaine, pouvons accomplir sur cette planète avec nos ressources et notre technologie si nous sommes prêts à combiner nos efforts et à travailler ensemble pour le bien de toute l'humanité », a déclaré U Thant, alors Secrétaire général de l'ONU.

L'astronaute Neil Armstrong a fait écho à ce message en s'adressant à la foule rassemblée au siège des Nations Unies. « Je peux dire que vous partagez avec nous l'espoir que nous, citoyens de la Terre, qui pouvons résoudre les problèmes de quitter la Terre, pouvons aussi résoudre les problèmes d'y rester », a déclaré M. Armstrong.

Un symbole du potentiel de l'humanité

La première mission lunaire réussie, menée par l'agence spatiale américaine, la NASA, a rapporté environ une tonne de roches lunaires, qui ont été partagées dans le monde entier avec des nations et des institutions scientifiques. Les experts ont daté les échantillons d'il y a environ quatre milliards d'années, ce qui donne un aperçu inestimable de la science planétaire. L'incursion des Nations Unies dans le domaine de l'espace a commencé dans les années 1950. En 1992, elle a créé le Bureau des affaires spatiales (UNOOSA), chargé de veiller à l'utilisation pacifique de l'espace pour le bénéfice de tous.

En pleine Guerre froide, l'ONU a accueilli les astronautes américains fraîchement rentrés de leur sortie sur la Lune lors d'une cérémonie en août 1969.

« Je suis certain que le vol d'Apollo 11 nous a fait prendre conscience de ce que nous, membres de la race humaine, pouvons accomplir sur cette planète avec nos ressources et notre technologie si nous sommes prêts à combiner nos efforts et à travailler ensemble pour le bien de toute l'humanité », a déclaré U Thant, alors Secrétaire général de l'ONU.

L'astronaute Neil Armstrong a fait écho à ce message en s'adressant à la foule rassemblée au siège des Nations Unies.

« Je peux dire que vous partagez avec nous l'espoir que nous, citoyens de la Terre, qui pouvons résoudre les problèmes de quitter la Terre, pouvons aussi résoudre les problèmes d'y rester », a déclaré M. Armstrong.

Des cadeaux qui ne s'arrêtent jamais

Outre la pierre lunaire, 193 États membres, particuliers et institutions ont maintenu une tradition officielle et officielle de cadeaux depuis la création de l'ONU en 1945. Sa collection comprend des innovations scientifiques terrestres telles que des répliques du premier Spoutnik russe, qui a traversé l'orbite terrestre en 1957, et d'un barjil, un ancien climatiseur utilisé pour rafraîchir les intérieurs au Moyen-Orient et en Asie depuis 3.000 ans.

Des dons plus récents parsèment également le complexe, dont un ensemble de chaises modernes dans la salle du Conseil économique et social (ECOSOC), offert par la Suède. Le salon des délégués Nord présente l'immense tapisserie chinoise de la Grande Muraille, dont le tissage a nécessité une année entière à 26 techniciens.

Gaza : Il faudra des dizaines de milliards de dollars et plusieurs décennies pour réparer des destructions sans précédent

La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a publié un rapport sur la détérioration économique et sociale à Gaza depuis le début de l'opération militaire le 7 octobre 2023.

Le rapport quantifie la perte de PIB, les délais de récupération et les effets durables sur la pauvreté et les dépenses des ménages. Il dresse un tableau impressionnant des défis à venir en matière de développement. En utilisant des images satellites de pointe et des données officielles, la CNUCED estime actuellement que l'économie gazaouie s'est déjà contractée de 4,5 % au cours des trois premiers trimestres de 2023. Toutefois, l'opération militaire a considérablement accéléré le déclin et précipité une contraction du PIB de 24 % et une chute du PIB par habitant de 26,1 % sur l'ensemble de l'année.

Si l'opération militaire actuelle devait prendre fin immédiatement, que la reconstruction commençait tout de suite et que la tendance de 2007-2022 se maintenait avec un taux de croissance moyen de 0,4 %, il faudrait à Gaza jusqu'en 2092 rien que pour retrouver les niveaux de PIB de 2022, avec un PIB par habitant et des conditions socio-économiques en baisse constante. Cependant, même avec le scénario le plus optimiste selon lequel le PIB pourrait croître de 10 % par an, il faudrait encore attendre 2035 pour que le PIB par habitant de Gaza atteigne le niveau de 2006, soit avant le blocus. Le redressement de l'économie de Gaza à la suite de l'opération militaire actuelle nécessitera un engagement financier plusieurs fois supérieur à celui de 3,9 milliards de dollars suite à l'opération militaire de 2014 à Gaza. Il impliquera un effort international concerté pour rétablir les conditions socio-économiques d'avant le conflit.

Lire l'article complet [ici](#).

L'essor de l'intelligence artificielle facilite l'exploitation sexuelle des enfants, avertit une experte de l'ONU

Il est urgent de placer les droits de l'enfant au cœur du développement et de la réglementation d'Internet et des nouveaux produits numériques, a mis en garde une experte des droits humains de l'ONU.

« L'Internet et les plateformes numériques peuvent être une arme à double tranchant pour les enfants et les jeunes. Ils peuvent leur permettre d'interagir de manière positive et de se développer en tant qu'êtres humains autonomes, en revendiquant leur propre espace. Mais ils peuvent aussi faciliter la diffusion de contenus inappropriés pour l'âge des enfants et leur infliger des préjudices sexuels en ligne de la part d'adultes et de pairs », a averti la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, Mama Fatima Singhateh, à la veille de la Journée pour un Internet plus sûr.

Exploitation des enfants

Selon l'experte, l'essor de l'intelligence artificielle (IA) générative et de la réalité virtuelle évolue constamment et facilite la production et la distribution d'abus et d'exploitation sexuels d'enfants dans la dimension numérique.

Les nouvelles activités d'exploitation incluent le déploiement du cryptage de bout en bout sans mécanismes de sécurité intégrés, l'imagerie générée par ordinateur (CGI), y compris les « deepfakes » et les « deepnudes », et la diffusion en direct à la demande et la réalité virtuelle (XR) de matériel d'abus et d'exploitation sexuels d'enfants.

Bien que l'accès ne détermine pas la valeur que les enfants et les jeunes tirent d'Internet et des produits numériques, le volume de matériel d'abus sexuel d'enfants signalé a augmenté de 87% depuis 2019, selon l'évaluation mondiale des menaces 2023 de WeProtect Global Alliance.

L'examen de nombreuses études, publications et rapports a révélé l'intensification des manifestations de préjudice et d'exposition des abus sexuels et de l'exploitation des enfants en ligne, à la fois en termes d'échelle et de méthode.

Il s'agit notamment du risque de matériel d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants, de la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles, du harcèlement sexuel en ligne, de l'abus d'images intimes, de l'extorsion sexuelle financière et de l'utilisation de matériel d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants assistés par la technologie. Le secteur privé et l'industrie technologique se sont révélés moins fiables qu'ils ne le prétendent, avec de graves préjugés enracinés, des failles dans la programmation et les logiciels de surveillance pour détecter les abus sur les enfants, l'incapacité à réprimer les réseaux d'abus sexuels et d'exploitation des enfants, des licenciements et des coupes dans les équipes et les travailleurs chargés de la sécurité de la communauté.

L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

La cuisine végétale s'invite au lycée professionnel Olivier Guichard

"Mardi 05 décembre, les élèves du lycée professionnel Olivier Guichard, encadrés par leurs professeurs, proposeront un menu 100 % végétal au restaurant d'application Le Paludier. Ce repas, ouvert au public, fait suite à une intervention théorique réalisée en cours le 14 novembre dernier par Olivier Heraud, chargé de mission VegOresto Pro et ancien professeur de pâtisserie, qui a sensibilisé les futurs chefs à la cuisine et au marché du végétal.

Nous assistons aujourd'hui à une véritable évolution de nos modes de consommation : que ce soit pour les animaux, l'environnement ou la santé, une part grandissante des Français choisit de diminuer sa consommation de produits d'origine animale. En effet, 22 % des Français déclarent en 2022 avoir changé leurs habitudes alimentaires au cours des 12 derniers mois et manger plus de protéines végétales."

Lire l'article complet de L214 [ici](#).

Pourquoi les agriculteurs s'attaquent au miel étranger



"Les apiculteurs multiplient les actions pour dénoncer la présence de miel importé dans les rayons des supermarchés. Face à cette concurrence à bas prix, ils ne parviennent plus à vendre leurs produits. D'où vient le miel que vous achetez ? A-t-il été produit en France ? Et êtes-vous bien sûr qu'il s'agit de vrai miel ? Autant de questions que les consommateurs devraient se poser avant d'acheter, estiment les apiculteurs. La profession, qui participe au mouvement de contestation des agriculteurs, interpelle depuis plusieurs semaines les politiques et les citoyens sur les difficultés économiques auxquelles elle fait face."

Lire l'article complet de RFI [ici](#).

L'OMS salue les progrès pour éliminer les graisses dangereuses des rayons alimentaires

Bien que l'objectif ambitieux fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2018 d'éliminer totalement les acides gras trans (AGT) d'ici 2023 n'ait pas été atteint, des progrès remarquables ont été accomplis dans ce domaine dans toutes les régions du monde, s'est félicitée l'agence de santé de l'ONU dans un communiqué publié ce lundi.

Les AGT tuent. Jusqu'à 500.000 personnes meurent chaque année dans le monde des conséquences de leur consommation. Les acides gras trans augmentent les taux de LDL-cholestérol (« mauvais cholestérol »), qui est à l'origine de l'obstruction des artères et d'infarctus du myocarde et entraîne des décès imputables à des cardiopathies.

Lire l'article complet de ONU Info [ici](#)



Les taux de cancer devraient augmenter de 77 % d'ici à 2050

Les cas de cancer dans le monde devraient augmenter d'environ 77 % d'ici le milieu du siècle, a déclaré jeudi l'agence sanitaire des Nations Unies, soulignant le fardeau croissant de la maladie.

Selon les derniers chiffres du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une branche spécialisée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il devrait y avoir plus de 35 millions de cas de cancer en 2050, contre 20 millions estimés en 2022. Cette augmentation reflète à la fois le vieillissement et la croissance de la population, ainsi que l'évolution de l'exposition des individus aux facteurs de risque. Le tabac, l'alcool et l'obésité sont des facteurs clés, de même que la pollution atmosphérique.

Des schémas différents

Les pays riches devraient connaître la plus forte augmentation absolue du nombre de cancers, avec 4,8 millions de nouveaux cas supplémentaires prévus en 2050. Toutefois, les pays à revenu faible ou intermédiaire devraient connaître une augmentation proportionnelle plus importante du nombre de cancers, alors que la mortalité devrait presque doubler.

Les estimations de l'Observatoire mondial du cancer du CIRC sont basées sur les meilleures sources de données disponibles dans 185 pays et couvrent 36 formes différentes de cancer. Elles ont été publiées parallèlement à une enquête de l'OMS portant sur 115 pays, qui a montré que la majorité d'entre eux ne financent pas suffisamment les services prioritaires de lutte contre le cancer et de soins palliatifs dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.

Les cancers les plus répandus dans le monde

Selon le CIRC, dix types de cancer représentaient collectivement environ deux tiers des nouveaux cas et des décès dans le monde en 2022.

Le cancer du poumon est la forme de cancer la plus répandue dans le monde, avec 2,5 millions de nouveaux cas. Il représentait plus de 12% de tous les nouveaux cas et 18,9% des décès, soit 1,8 million, ce qui en fait la principale cause de décès par cancer.

Le cancer du sein chez la femme arrive en deuxième position, avec 2,3 millions de cas dans le monde, soit 11,6%, mais il est à l'origine de 6,9% des décès.

Les autres cancers les plus fréquents sont le cancer colorectal, le cancer de la prostate et le cancer de l'estomac.

Le cancer colorectal est la deuxième cause de décès par cancer, suivi par le cancer du foie, du sein et de l'estomac. Le cancer du col de l'utérus était le huitième cancer le plus fréquent dans le monde, la neuvième cause de décès par cancer et le cancer le plus fréquent chez les femmes dans 25 pays, dont un grand nombre en Afrique subsaharienne.

Inégalités et investissements

Les estimations du CIRC, publiées à l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer, le 4 février, révèlent également des inégalités frappantes, notamment en ce qui concerne le cancer du sein.

Dans les pays riches, une femme sur 12 recevra un diagnostic de cancer du sein au cours de sa vie et une sur 71 en mourra, selon le CIRC. En revanche, dans les pays pauvres, une femme sur 27 seulement recevra un diagnostic positif de cancer du sein, mais une sur 48 en mourra.

Ces femmes « courent un risque beaucoup plus élevé de mourir de la maladie en raison d'un diagnostic tardif et d'un accès insuffisant à un traitement de qualité », a déclaré le Dr Isabelle Soerjomataram, cheffe adjointe de la branche Surveillance du cancer au CIRC.

L'enquête de l'OMS a également révélé d'importantes inégalités dans les services de cancérologie au niveau mondial. Par exemple, les pays à revenu élevé étaient jusqu'à sept fois plus susceptibles d'inclure des services liés au cancer du poumon dans leurs prestations de santé.

« L'OMS, notamment dans le cadre de ses initiatives de lutte contre le cancer, collabore étroitement avec plus de 75 gouvernements pour élaborer, financer et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir les soins contre le cancer pour tous », a dit le Dr Bente Mikkelsen, Directeur du département Maladies non transmissibles de l'OMS, soulignant ainsi la nécessité d'investir davantage dans ce domaine.

LA BIODIVERSITÉ : QU'EST-CE QUE C'EST ET COMMENT LA PROTÉGER ?

Les Nations Unies et leurs partenaires mondiaux examinent la disparition massive d'espèces animales et végétales et les moyens d'éviter une nouvelle extinction, dans le cadre d'une grande conférence qui a démarré ce mardi 23 janvier.



Que signifie le terme « biodiversité » et pourquoi est-il important ?

En termes simples, la biodiversité désigne tous les types de vie sur terre. La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) la décrit comme étant « la diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes, y compris les plantes, les animaux, les bactéries et les champignons ». Ces trois niveaux travaillent ensemble pour créer la vie sur Terre, dans toute sa complexité.

La diversité des espèces maintient l'équilibre de l'écosystème mondial, fournissant tout ce dont nous, en tant qu'êtres humains, avons besoin pour survivre, notamment de la nourriture, de l'eau propre, des médicaments et des abris. Plus de la moitié du PIB mondial dépend fortement de la nature. Plus d'un milliard de personnes dépendent des forêts pour leur subsistance.

La biodiversité est également notre meilleure défense naturelle contre le changement climatique. Les écosystèmes terrestres et océaniques agissent comme des « puits de car-

bone », absorbant plus de la moitié de toutes les émissions de carbone.

En effet, la première grande initiative de l'année visant à mettre en pratique le plan audacieux des Nations Unies pour la protection de la biodiversité se tient dans la capitale suisse, Berne, du 23 au 25 janvier.

En présentant la conférence, Patricia Kameri-Mbote, la Directrice de la division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a averti que le manque de coordination entre les différentes organisations qui tentent de protéger la biodiversité est un « défi critique » qui doit être relevé de toute urgence « alors que nous nous efforçons de parvenir à un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050 ».

L'un des principaux objectifs de la conférence sera de résoudre ce problème en rassemblant les diverses initiatives mises en œuvre à travers le monde.

Y a-t-il une crise ?

Oui, elle très grave et il faut s'y attaquer d'urgence.

Les puits de carbone naturels et terrestres mentionnés plus haut sont en train de se dégrader : on peut citer comme exemples la déforestation de l'Amazonie et la disparition des marais salants et des mangroves, des écosystèmes qui éliminent de grandes quantités de carbone.

La façon dont nous utilisons la terre et la mer est l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité. Depuis 1990, environ 420 millions d'hectares de forêts ont été perdus à la suite de leur conversion à d'autres utilisations. L'expansion agricole reste le principal moteur de la déforestation, de la dégradation des forêts et de la perte de biodiversité forestière.

La surpêche et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (espèces qui ont pénétré et se sont établies dans l'environnement en dehors de leur habitat naturel, provoquant le déclin ou même l'extinction d'espèces indigènes et affectant négativement les écosystèmes) sont d'autres facteurs importants de déclin des espèces.

Le PNUE a montré que ces activités poussent environ un million d'espèces de plantes et d'animaux vers l'extinction. Ces espèces vont du tigre de Chine méridionale, gravement menacé, aux orangs-outans d'Indonésie, en passant par des animaux et des plantes supposés « communs », tels que les girafes et les perroquets, ainsi que les chênes, les cactus et les algues marines. Il s'agit de la plus grande perte d'espèces vivantes depuis les dinosaures.

Combinées à la montée en flèche des niveaux de pollution, la dégradation de l'habitat naturel et la perte de biodiversité ont de graves répercussions sur les communautés du monde entier. Avec l'augmentation des températures mondiales, les prairies autrefois fertiles se transforment en déserts, et dans les océans, il existe des centaines de « zones mortes », où la vie aquatique est pratiquement inexistante.

La perte de biodiversité affecte le fonctionnement d'un écosystème, rendant les espèces moins aptes à réagir aux changements de l'environnement et les rendant de plus en plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Si un écosystème possède une grande diversité d'organismes, il est probable qu'ils ne seront pas tous affectés de la même manière. Si une espèce est tuée, une espèce similaire peut prendre sa place.

Qu'est-ce que le plan pour la biodiversité ?

Le plan, officiellement appelé Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming et de Montréal, est un accord historique conclu sous l'égide des Nations Unies, adopté par 196 pays pour guider l'action mondiale en faveur de la nature jusqu'en 2030, qui a été élaboré lors des réunions de Kunming, en Chine, et de Montréal, au Canada, en 2022.

L'objectif est de lutter contre la perte de biodiversité, de restaurer les écosystèmes et de protéger les droits des populations autochtones. Les peuples autochtones souffrent de manière disproportionnée de la perte de diversité biologique et de la dégradation de l'environnement ; leur vie, leur survie, leurs chances de développement, leurs connaissances, leur environnement et leur état de santé sont menacés par la dégradation de l'environnement, les activités industrielles à grande échelle, les déchets toxiques, les conflits et les migrations forcées, ainsi que par les changements dans l'utilisation des terres et la couverture végétale (comme la déforestation pour l'agriculture et l'industrie extractive, par exemple).

Des mesures concrètes sont prévues pour stopper et inverser la perte de la nature, notamment en protégeant 30% de la planète et 30% des écosystèmes dégradés d'ici à 2030 (actuellement, 17% des terres et environ 8% des zones marines sont protégées). Le plan contient également des propositions visant à accroître les financements destinés aux pays en développement - un point de friction majeur lors des négociations - et aux populations autochtones.

Les pays doivent élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux en matière de biodiversité, et fixer ou réviser leurs objectifs nationaux, afin d'être à la hauteur de l'ambition des objectifs mondiaux.



Journée internationale de la fraternité humaine



Plus que jamais, il faut rappeler que le dialogue entre tous les groupes religieux peut aider à faire mieux connaître et mieux comprendre les valeurs communes au genre humain.

Il est crucial de sensibiliser aux différentes cultures et religions ou convictions et de souligner le rôle important de l'éducation dans la promotion de la tolérance. C'est pourquoi, l'éducation, en particulier celle qui est dispensée à l'école, devrait contribuer véritablement à promouvoir la tolérance et l'élimination de la discrimination fondée sur la religion ou la conviction.

Dans cette perspective, il est nécessaire d'encourager les activités destinées à promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures, afin de renforcer la paix, la stabilité sociale, le respect de la diversité et la compréhension mutuelle. La tolérance, le pluralisme, le respect mutuel et la diversité des religions et des convictions font en effet prospérer la fraternité humaine.

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été entreprises aux niveaux international, régional, national ou local. Des actions ont également été menées par les chefs religieux pour promouvoir le dialogue interreligieux et interculturel. Une rencontre a notamment eu lieu entre le pape François et le grand imam d'Al-Azhar, Ahmed el-Tayeb, le 4 février 2019 à Abou Dhabi, à l'issue de laquelle a été signé le document intitulé « La fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune ».

Historique

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies a été créée avec des objectifs et des principes qui visent principalement à préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'un de ces objectifs est de parvenir à une coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire et promouvoir et encourager le respect des droits humains et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

En 1999, l'Assemblée générale a adopté, par sa résolution 53/243, la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix, qui constituent le mandat universel de la communauté internationale, en particulier du système des Nations Unies, de promouvoir une culture de la paix et de non-violence qui profite à toute l'humanité, y compris aux générations futures.

Cette déclaration est le résultat d'une conviction de longue date contenue dans le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), selon laquelle « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». La déclaration rappelle notamment que la paix n'est pas simplement l'absence de conflits, mais un processus positif, dynamique, participatif qui favorise le dialogue et le règlement des conflits dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération. Pour cela, il importe de respecter et de comprendre la diversité religieuse et culturelle dans le monde, de promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures, la négociation à l'affrontement, et de s'entraider.

Le 20 octobre 2010, l'Assemblée générale dans sa résolution 65/5 a souligné combien la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions constituent des volets importants de la culture de paix. Elle a ainsi proclamé la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle, célébrée la première semaine de février de chaque année comme moyen de promouvoir l'harmonie entre toutes les religions, croyances et confessions.

En décembre 2020, alors que le monde devait affronter les conséquences d'une crise sans précédent provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'Assemblée générale a proclamé le 4 février Journée internationale de la fraternité humaine. Cette journée est célébrée pour la première fois en 2021.



La culture de la paix peut être définie comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur :

- Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ;
- Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ;
- Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et leur promotion; d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits ;
- Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement ;
- Le respect et la promotion du droit au développement ;
- Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes ;
- Le respect et la promotion du droit de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information ;
- L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix.



Un syndicat de professeurs dénonce un déficit qui explose et l'annulation de rencontres sportives

"Les élèves ne devraient pas payer le prix fort de la mauvaise gestion financière de la direction nationale de l'UNSS", alarme le SNEP dans un communiqué de presse publié fin janvier dernier.

L'inquiétude du syndicat FSU des professeurs d'EPS porte en effet sur l'annulation de nombreuses rencontres nationales et internationales, comme par exemple les championnats de France de ski ainsi que 14 compétitions équivalentes prévues dans l'hexagone, conséquence de choix budgétaires destinés à enrayer les déficits qu'aurait causés la nouvelle direction, nommée il y a deux ans.

"Inacceptable", dénonce dès lors l'organisation syndicale qui voit en ces économies "une perspective à court terme" alors que le déficit annoncé, de l'ordre de 12,3 M€, serait davantage dû à une (très) mauvaise gestion ayant mêlé augmentation de salaires, recourt à des cabinets privés (pour la comptabilité et les RH, tel KPMG) et à une agence de communication, révision d'un accord-cadre concernant les transports (dont le budget serait en hausse de 27 % en raison de l'inflation)...

Pour **Nathalie François**, en charge du sport scolaire au SNEP-FSU interrogée par notre partenaire **ToutEdu**, "ça devient une catastrophe", au regard des dysfonctionnements qu'elle impute aux équipes d'**Olivier Girault**.



Elle cite notamment une certaine opacité sur les budgets, estimant même qu' "ils ont dépensé sans savoir ce qu'ils avaient", mais aussi de nombreux postes désormais en doublon alors que les ressources existent en interne. "La nouvelle direction ne connaît pas du tout l'école, ils mènent ça comme une entreprise. Ils ont vidé les comptes, alors qu'on avait fait plein d'économies avec le Covid-19. On ne pourra pas se permettre un nouveau déficit", ajoute-t-elle.

Si l'organisation syndicale demande des explications, selon elle les dirigeants temporiseraient, souhaitant qu'on leur fasse confiance, peut-être sans avoir "pris la mesure de la crise" et sans remettre en cause le pilotage budgétaire depuis leur arrivée. Il faut dire que plusieurs facteurs complexifient le dossier et entretiennent le flou : le budget, qui portait auparavant sur une année civile, est désormais comptabilisé sur l'année scolaire, la dernière mouture fonctionnant alors sur 20 mois pour assurer la transition, d'où des budgets en hausse. De plus, en juin dernier un premier déficit de 5,8 millions d'euros avait déjà été annoncé, imputés cette fois à **l'organisation de Gymnasiades** et dont la responsabilité incomberait à l'ancienne direction nationale.

Mais que dit le ministère dans toute cette affaire ?

Après s'être ému de son absence de réponse, le SNEP-FSU voit la rue de Grenelle "enfin" s'inquiéter "de la situation financière et de son évolution".

Le ministère a ainsi prévu une "réunion d'urgence" pour tenter d'apporter des réponses concernant le présent, et surtout l'avenir financier de l'Union nationale du sport scolaire qui rassemble plus d'un million d'élèves licenciés.





Décembre 2022



Janvier 2023



Février 2023



Mars 2023



Avril 2023



Mai 2023



Juin 2023



Septembre 2023



Octobre 2023



Novembre 2023



Décembre 2023



Janvier 2024

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.II.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR